

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD1135

présenté par

M. Orphelin, M. Chiche, M. Dombreval, Mme Sage, Mme De Temmerman, M. El Guerrab, M. Juanico, M. Larssonneur, M. Thiébaud, Mme Wonner, Mme Sanquer, M. Balanant, Mme Bareigts, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Cubertafon, Mme Dupont, M. Haury, M. Lainé, Mme Lasserre, M. Maire, M. Martin, Mme Melchior, M. Molac, M. Nadot, M. Pahun, M. Potier, Mme Rossi, Mme Thillaye, Mme Vanceunebrock, M. Wulfranc et Mme Valérie Petit

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22 TER, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 221-3 du code de la route, il est inséré un article L. 221-3-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 221-3-1. - Les candidats à l'examen du permis de conduire sont formés à l'ouverture de la portière avec la main située du côté opposé à celle-ci, accompagnée d'une rotation du corps et du regard vers l'extérieur du véhicule ainsi que d'une vérification du rétroviseur latéral, offrant une bonne visibilité permettant de retarder l'ouverture de la portière en cas de passage d'un autre usager à proximité immédiate.

« Cette formation fait l'objet d'une évaluation à l'occasion de l'examen du permis de conduire.

« Le contenu de cette formation et les modalités de vérification de son assimilation par les candidats sont fixés par voie réglementaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter à l'examen du permis de conduire l'apprentissage de l'ouverture de la portière à la hollandaise, en vue d'une meilleure protection des cyclistes.

L'ouverture de la portière à la hollandaise permet d'éviter les accidents par lesquels un automobiliste ouvre sa portière au moment où un cycliste passe. La technique consiste à ouvrir la portière avec la main droite, celle qui est située à l'opposé de la poignée, plutôt qu'avec celle qui est située du côté de la route : ce mouvement force à regarder dans son rétroviseur puis vers l'arrière et donc à voir si un cycliste arrive, même si l'on est distrait. Cette technique est complètement intégrée par les Néerlandais et est vérifiée lors du passage du permis de conduire. Elle est appelée « The Dutch Reach ».